

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Échiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Armand ROQUIER (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

**Absent :** Mathieu POUGNAND

**Secrétaire de séance :** Henri-Pierre BABEAU

**OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries à Ternanteuil -  
Approbation des marchés de travaux.**

Le Maire expose.

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 15 janvier 2021, a approuvé la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil avec le cabinet GROUPE ETUDE SITEA CONSEIL (79000 Niort).

Ces travaux seront réalisés à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications.

L'exécution de l'opération est prévue en 2 phases successives, liées à l'effacement préalable des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications :

- Phase 1 : Grand'Rue de Ternanteuil – Route de Sainte-Ouennne – Rue de la Rouère ;
- Phase 2 : Grand'Rue de Ternanteuil – Rue de la Bisseterie – Rue du Bigné - Chemin du Château Salbart – Rue de la Fuye.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le dossier d'avant-projet (AVP) présenté par le maître d'œuvre, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 735 000,00 € HT soit 882 000,00 € TTC.

La consultation des entreprises (procédure adaptée) a été engagée le 17/11/2022 avec une remise des offres fixée au 16/12/2022 à 12h00.

Le Maire rappelle que le marché est divisé en 2 lots :

- lot 1 : VRD
- lot 2 : ESPACES VERTS.

Le marché comporte une seule option "PSE 1 – Grenailage de l'enrobé" pour le lot 1 VRD.

Six offres ont été reçues dans le temps imparti (trois offres pour le lot 1 et trois offres pour le lot 2).

**Après ouverture des plis, les offres ayant été déclarées conformes,**

**Après négociations engagées avec les entreprises comme prévu dans le règlement de la consultation,**

**Après contrôle et analyse des offres conformément au règlement de la consultation,**

**il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de retenir l'option du lot 1 VRD : « PSE 1 – Grenailage de l'enrobé »,**
- **de retenir, comme offres jugées économiquement les plus avantageuses :**
  - **pour le lot 1 - VRD : l'entreprise COLAS France – ETABLISSEMENT DE NIORT (79180 CHAURAY) avec une offre globale égale à 634 000,95 € HT soit 760 801,14 € TTC (option PSE 1 comprise) ;**
  - **pour le lot 2 – ESPACES VERTS : l'entreprise SARL JDO PAYSAGE (TERVES - 79300 BRESSUIRE) avec une offre égale à 10 102,55 € HT soit 12 123,06 € TTC ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces de marchés des entreprises attributaires et pour les montants indiqués ci-dessus.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 27 janvier 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Henri-Pierre BABEAU

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 02 FEV. 2023  
Notifié ou publié le : 03 FEV. 2023